



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

**OBJET : Accueil des Gens du voyage - Adoption de la tarification pour l'ensemble des équipements communautaires pour l'année 2007**

Pour l'année 2007, il est proposé de reconduire les tarifs applicables aux aires d'accueil des gens du voyage des « Quatre Poiriers » sise à Chevigny-St-Sauveur et celle de la « Cité des Peupliers » à Dijon, tels qu'adoptés par la délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2006.

Il est proposé d'abaisser à 60 ans (au lieu de 65 ans) le critère d'âge pour l'application du tarif spécifique en faveur des personnes âgées bénéficiaires des minima sociaux.

La tarification 2007 pour les aires de la « Cité des Peupliers » à Dijon et des « Quatre Poiriers » à Chevigny-St-Sauveur est la suivante :

- Caution : 75 €/famille
- Redevance de stationnement : 2 €/nuitée
- Taxes électricité : 0,17 €/KWh consommé
- Taxes eau :
  - 2,89 €/m<sup>3</sup> consommé pour l'aire des « Quatre Poiriers »
  - 3,20 €/m<sup>3</sup> consommé pour l'aire de la « Cité des Peupliers »
- Tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaires des minima sociaux :
  - forfait de redevance de stationnement : 6 € par semaine auxquels s'ajoutent les charges des fluides consommés

Par ailleurs, en ce qui concerne les Grands passages, les tarifs applicables englobent le stationnement et la fourniture d'eau et/ou d'électricité.

- Caution : 150 € par groupe
- Forfait droit de stationnement et fourniture d'eau : 12 € par semaine et par famille
- Forfait droit de stationnement, fourniture d'eau et d'électricité : 16 € par semaine et par famille

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la tarification 2007 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon ;
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2007 ;
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues, auprès des usagers des aires d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Publié le **22 DEC. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :  
**27 DEC. 2006**

